

INFORMATION AUX UTILISATEURS - DISPOSITIFS MÉDICAUX - PUBLIÉ LE 04/08/2025

Ventilateur pour usage à domicile BiPAP A40 Pro - Philips Respiration

Information n° R2418497/ R2430676 destinée aux prestataires de santé à domicile

Cette action de sécurité est enregistrée à l'ANSM sous le n° R2418497/ R2430676. Pour toute question, merci de vous adresser directement à l'émetteur de l'action de sécurité.

L'ANSM a été informée de la mise à jour d'une action de sécurité effectuée par la société Philips Respiration.

Cette mise à jour fait suite aux recommandations que nous avions publiées en février 2025 en complément de l'information de sécurité enregistrée à l'ANSM sous le n° R2427202, qui concerne également les ventilateurs BiPAP A40 Pro.

Dans cette mise à jour, le fabricant Philips Respiration clarifie au niveau européen la population de patients ne pouvant tolérer d'interruption ou d'arrêt de la thérapie. En France ces recommandations étaient déjà appliquées depuis février 2025.

Les prestataires de santé à domicile concernés ont reçu le courrier ci-joint.

Téléchargez le courrier de la société Philips Respiration

Consultez les informations publiées en juin 2025 et juillet 2024 :

RAPPEL DE PRODUIT - DISPOSITIFS MÉDICAUX - PUBLIÉ LE 19/06/2025

Ventilateur pour usage à domicile BiPAP A30 EFL et BiPAP A40 EFL – Philips Respiration

Information de sécurité n° R2418497/R2430676 destinée aux prestataires de santé à domicile

INFORMATION AUX UTILISATEURS - DISPOSITIFS MÉDICAUX - PUBLIÉ LE 23/07/2024

Ventilateurs BiPAP A40 Pro, BiPAP A40 EFL et BiPAP A30 EFL - Philips Respiration

Information destinée aux prestataires de santé à domicile
